



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 44/09
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE
FR. 76'000.—, EN AUGMENTATION DU CRÉDIT DE
FR. 1'741'000.— (PRÉAVIS 78/06 ET 26/07), QUI
LE PORTE À FR. 1'817'000.—, EN VUE DE LA
CRÉATION D'UN BÂTIMENT POUR LE SERVICE DE
LA VOIRIE ET L'AMÉNAGEMENT FINAL DU PARKING**

ANDRÉ FISCHER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans ses séances du 26 septembre 2006 et 5 décembre 2007, le Conseil communal de Prangins a accordé, par les préavis municipaux Nos 78/06 et 26/07, des crédits totaux de Fr. 1'741'000.-- en vue de la création d'un bâtiment pour le service de la voirie et l'aménagement final du parking. Pour mémoire, le crédit complémentaire portait sur les postes suivants : Passage d'un chauffage à gaz à un chauffage à bois, réfection des places de parc, clôture et portail.

Le mobilier (établis, rangement, outillage, armoires, etc) a été porté dans le compte d'exploitation 2008. CE poste n'avait pas été prévu dans la réalisation du bâtiment. D'autre part, sa durée d'amortissement n'est pas la même que celle du bâtiment.

Le service de la Voirie et des Espaces verts a pris possession des locaux en avril 2008. Le décompte définitif est actuellement établi. Des plus values, à hauteur de Fr. 76'000.--sont comptabilisées. Elles se répartissent en :

A. Maçonnerie et canalisations

Les raccordements aux collecteurs d'eau et au réseau électrique ont posé problèmes.

- Tranchées plus profondes ou plus longues que prévues, dues à des différences de niveaux, pour aller chercher les conduites existantes.
- L'évacuation de l'installation de traitement des eaux de lavage est complexe. Plusieurs fosses ont été créées, nécessitant des fouilles et remblayage au sable.
- Raccordement de la fosse de benne à déchets végétaux.
- Création d'un lave-bottes et des conduites d'évacuation.
- Piquage de l'enrobé en surépaisseur (jusqu'à 25cm) et évacuation comme déchets spéciaux.

B. Réseaux électrique, prestations supplémentaires

La complexité des installations a nécessité des travaux non prévus dans la soumission. Elles concernent :

- Régulation de la chaudière à bois.
- Luminaires de meilleure qualité et plus performants.
- Connexions d'installation technique telles que : porte de garage (sécurité), traitements des eaux, hypromat, aérochauffeurs.

C. Réfection des places de parc et marquages

- Dégrappage de l'enrobé en surépaisseur et évacuation comme déchets spéciaux.
- Agrandissement de la cour de service intérieure de la voirie.
- Préservation de l'entourage de l'arbre pour en assurant la pérennité
- Sous-sol de l'enrobé du hangar provisoire de mauvaise qualité, entraînant l'amélioration de la sous-couche.

D. Changement du lift hydraulique

Le lift monté d'origine était un lift à deux colonnes. A l'usage, le choix ne s'est pas avéré judicieux. Il a été changé contre un lift à quatre colonnes. Le fournisseur n'a facturé que la différence de prix, reprenant l'ancien au prix du neuf.

2. Descriptif des plus-values

La description des plus-values correspond à la situation réelle connue à ce jour.

Les surcoûts se montent à :

Maçonnerie et canalisations	Fr.	49'000.--
Réseau électrique, prestations supplémentaires	Fr.	15'000.--
Réfection des places de parc et marquages	Fr.	9'300.--
Changement du lift hydraulique	Fr.	2'700.--
Total TTC	Fr.	76'000.--

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 44/09 concernant la demande d'un crédit complémentaire de Fr. 76'000.--, en augmentation du crédit de Fr. 1'741'000.-- (préavis No 78/06 et 26/07) qui le porte à Fr. 1'817'000.--, en vue de la création d'un bâtiment pour le Service de la voirie et l'aménagement final du parking,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

